

## A.2.3 Accompagner les éleveurs sur l'enjeu cellules

CAPRINS

### ■ Contexte :

Depuis 2011, l'interprofession laitière, la recherche et développement, le réseau technique, se sont fortement mobilisés, tant au niveau régional qu'au niveau national, autour de la question de la santé mammaire et des concentrations cellulaires dans le lait de chèvre.

Malgré ces efforts, les résultats d'analyses des cellules sur lait de tank chez les livreurs ne cessent de se dégrader. Ce phénomène est observé sur tout le territoire national, mais en Rhône-Alpes, il a une acuité particulière. Au bilan de l'année 2014 au niveau régional, on comptabilise en moyenne 19 % de résultats mensuels supérieurs à 3 millions de cellules, qui est la tranche de plus forte de pénalisation sur le prix du lait. Ce chiffre révèle également une forte proportion de chèvres infectées voire gravement infectées dans les troupeaux rhônalpins.

Cette dégradation des numérations cellulaires a des conséquences sur la qualité du lait collecté, mais elle a surtout un fort impact économique sur les élevages qui subissent des pénalités sur le prix du lait et des pertes de production liées aux infections mammaires.

### ■ Résumé de l'action : **mise en place de plans d'accompagnement pour aider les livreurs à mieux maîtriser les infections mammaires et les concentrations cellulaires dans le lait.**

### ■ Objectifs :

- Proposer aux éleveurs des modalités d'accompagnement adaptées, pour les aider à maîtriser les paramètres de la santé mammaire des chèvres et limiter l'impact économique des infections mammaires et des cellules.
- Inverser la tendance et améliorer globalement les niveaux cellulaires dans le lait de chèvre en Rhône-Alpes.

### ■ Description de l'action et moyens à mettre en œuvre :

Malgré les difficultés rencontrées pour progresser, la filière souhaite rester mobilisée sur la problématique de la maîtrise des concentrations cellulaires et ne pas désinvestir sur le sujet. Elle se propose d'orienter ses efforts simultanément dans deux directions :

- intensifier l'accompagnement des élevages les plus atteints,
- intervenir précocement auprès des élevages dont les résultats commencent à dériver, afin d'agir tant que la situation est encore réversible.

L'action proposée comporte les volets suivants :

**1 – Un groupe thématique permanent sur la « Maîtrise des concentrations cellulaires »** : pris en compte dans l'action B.2.

#### **2 – Deux modalités de suivi technique**

Pour l'efficacité de ces accompagnements techniques, il est important de favoriser l'approche pluridisciplinaire et le travail en équipe des intervenants (laiterie, organisme de conseil élevage, GDS,...), et donc de permettre à plusieurs techniciens d'intervenir auprès du même éleveur, voire de réaliser des visites communes.

L'option retenue est donc d'un financement forfaitaire à la visite, avec un nombre plafond de visites de techniciens prises en compte pour chaque éleveur.

### 2a – Des appuis préventifs : « Suivis Cap cellules »

- **Cible** : il s'agit des éleveurs dont les résultats dérivent au-delà de 2 millions de cellules, sans atteindre le seuil critique de déclenchement du Plan cellules. Ils sont repérés par les laiteries qui les incitent à solliciter un suivi technique préventif.
- **Méthode** : le suivi s'appuie sur la méthode Cap cellules, il devra donc être mis en œuvre par des techniciens formés à cette méthode. Le suivi comprend 3 visites sur 2 ans, réalisées en général par un intervenant unique. Il s'agit de dérouler avec l'éleveur au moins deux étapes sur les quatre proposées dans la méthode Cap cellules.
- **Durée** : 2 ans

### 2b – Des « Plans cellules » :

- **Cible** : il s'agit des éleveurs dont les résultats passent le seuil des 3 Millions de cellules, et qui signent un contrat d'engagement dans un Plan cellules, selon la définition interprofessionnelle. Ce contrat est co-signé au minimum par la laiterie, et le cas échéant par le / les organismes techniques qui assurent le suivi.
- **Méthode** : selon la définition interprofessionnelle, le suivi comprend au moins 3 visites la première année et 2 visites les années suivantes. On encourage la collaboration entre conseillers aux compétences complémentaires en permettant qu'une visite par an soit réalisée en binôme de conseillers. La première année, il pourra s'agir de la visite de diagnostic ou d'assistance à la traite. Les années suivantes, cela pourra être la visite de bilan.
- **Durée** : selon la définition interprofessionnelle, la durée d'un contrat Plan cellules est de deux ans, renouvelable une fois. On encouragera le renouvellement des contrats et la prolongation du suivi sur 4 ans. En effet, quand un troupeau est fortement infecté, il est nécessaire de maintenir l'effort sur plusieurs cycles de production successifs pour parvenir à une amélioration.
- **Traçabilité du suivi** : pour chacun des éleveurs engagés, un des organismes signataires du contrat centralise l'ensemble des dates de visites des différents intervenants, afin d'assurer la traçabilité du parcours de suivi de l'éleveur.  
Les conseillers impliqués doivent obligatoirement réaliser un compte-rendu du suivi au bout des deux premières années (bilan permettant de décider du renouvellement du contrat).

### 3 – En complément des « Plans cellules », mais non financés dans le cadre du CROF : des « fonds d'intervention cellules » :

En complément des accompagnements techniques « Plans cellules », et pour inciter les éleveurs à mettre en place les mesures nécessaires à une meilleure maîtrise des concentrations cellulaires, les GDS de Rhône-Alpes proposent de leur accorder des aides financières dans le cadre des fonds de mutualisation qu'ils gèrent.

- Les éleveurs bénéficiaires seront les éleveurs qui ont signé un contrat Plan cellules et qui sont adhérents du GDS.
- Chaque GDS fixe son plafond d'intervention, et choisit dans un catalogue optionnel d'actions celles qu'il souhaite mettre en œuvre : aide au renouvellement des chèvres incurables, aide au contrôle de la machine à traire, prise en charge d'analyses bactériologiques, nettoyage et/ou désinfection du bâtiment, aide à la réalisation d'un diagnostic d'ambiance, ...

Une participation financière du CRIEL Sud-Est à ces fonds d'intervention cellules est envisagée.

- **Calendrier de l'action** : sur la durée du CROF, soit du 16/10/15 au 15/10/19
- **Bénéficiaires** : laiteries et organismes techniques employeurs des techniciens qui réalisent les suivis d'éleveurs.

- **Partenaires** : CRIEL Sud-Est, vétérinaires, Institut de l'Élevage, PEP caprin et station expérimentale du Pradel, Rhône-Alp'Élevage.
- **Dépenses subventionnables** : coûts internes.
- **Calcul du forfait d'aide à la visite** : le coût d'une visite est évalué à 200 € en moyenne.  
Le forfait de subvention par visite est fixé à 80 €, correspondant à un taux de 40 % appliqué sur le coût moyen.  
Le montant de l'aide est plafonné à 1 500 euros par conseil.
- **Justificatifs à fournir par les bénéficiaires** : listes des éleveurs suivis, avec les dates des visites réalisées et le nom des intervenants, attestations signées par les éleveurs certifiant qu'ils ont été informés de l'aide régionale sur la prestation de conseil, tableaux d'étapes « Cap cellules » remplis avec les éleveurs, copie des Contrat Plans cellules, comptes-rendus des suivis Plans cellules au bout des deux premières années.
- **Cadre réglementaire** : aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

▪ **Budget prévisionnel annuel à titre indicatif :**

Nature des dépenses	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts					TOTAL
		2015 à partir du 16/10/15	2016	2017	2018	2019 jusqu'au 15/10/19	
Suivis Cap cellules	Forfait /visite	2 000 €	8 000 €	7 500 €	6 000 €	4 500 €	28 000 €
Plans cellules	Forfait /visite	6 600 €	19 550 €	20 600 €	19 200 €	13 450 €	79 400 €
<b>Coût total de l'action</b>		<b>8 600 €</b>	<b>27 550 €</b>	<b>28 100 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>17 950 €</b>	<b>107 400 €</b>
<b>Montant de l'aide Région</b>		<b>3 440 €</b>	<b>11 020 €</b>	<b>11 240 €</b>	<b>10 080 €</b>	<b>7 180 €</b>	<b>42 960 €</b>

- **Co-financements** : auto-financement des laiteries et organismes techniques bénéficiaires, participation des éleveurs.

▪ **Évaluation :**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Suivis d'éleveurs	Nombre d'éleveurs en suivi Cap cellules Nombre d'éleveurs en Plans cellules
• Résultats	Evolution par tranche des résultats mensuels cellules (lait de tank) des livreurs rhônalpins